



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires d'Eure-et-Loir**

Chartres, le 22 janvier 2024

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté portant prescriptions spécifiques et déclarant d'intérêt général au titre des articles L.211-7, L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau « l'Eure » au droit du moulin de l'ancienne usine de Saussay sur les communes de Saussay et d'Ezy-sur-Eure par le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

Contexte

Les travaux visent à rétablir la continuité écologique au droit du moulin de l'ancienne usine de Saussay. Les travaux sont réalisés sur les communes de Saussay (28) et de Ezy-sur-Eure (27).

Les caractéristiques des travaux de restauration sont listés dans l'article 5 de l'arrêté soumis à consultation.

Déroulement de la consultation

La consultation du public a été menée en application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement.

Elle s'est déroulée en ligne sur le site de la Préfecture d'Eure-et-Loir du 5 janvier au 19 janvier 2024 inclus.

Recueil des observations

Aucune observation n'a été transmise par courriel et par voie postale.

Conclusion

Le projet d'arrêté soumis à consultation est validé et est publié sur le site internet des services de l'État en Eure-et-Loir et des services de l'État dans l'Eure.